



« ET SI ON MANGEAIT LOCAL... »

Mission d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agroalimentaires



*Rapporteuse : Mme Brigitte Allain, députée de Dordogne
Président : M. Jean-Charles Taugourdeau, député d'Eure et Loir
Membres : M. Bruno Nestor Azerot, M. Thierry Benoit, M. Yves Daniel,
Mme Marie-Hélène Fabre, M. Hervé Pellois et M. Jean-Marie Tétart*

Une mission d'information ?

Une délégation de 8 députés de toutes sensibilités politiques, chargée d'étudier un aspect de notre droit ou société afin d'en informer les députés, à travers la publication d'un rapport final, qui peut mener à des propositions législatives.

Nécessité de mieux faire connaître un secteur en pleine expansion et d'avenir : la territorialisation de l'alimentation, pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux.

Le contexte

Loi d'avenir pour l'agriculture , l'alimentation et la forêt promulguée le 13 Octobre 2014

LE DÉFI A RELEVER :

Mettre en place les conditions de développement des territoires grâce à une large mobilisation de l'action publique autour de l'alimentation

Quels moyens ?

- ➔ Plus de 100 auditions d'acteurs menées
- ➔ Des déplacements sur le territoire



Les axes du rapport

En 2 parties :

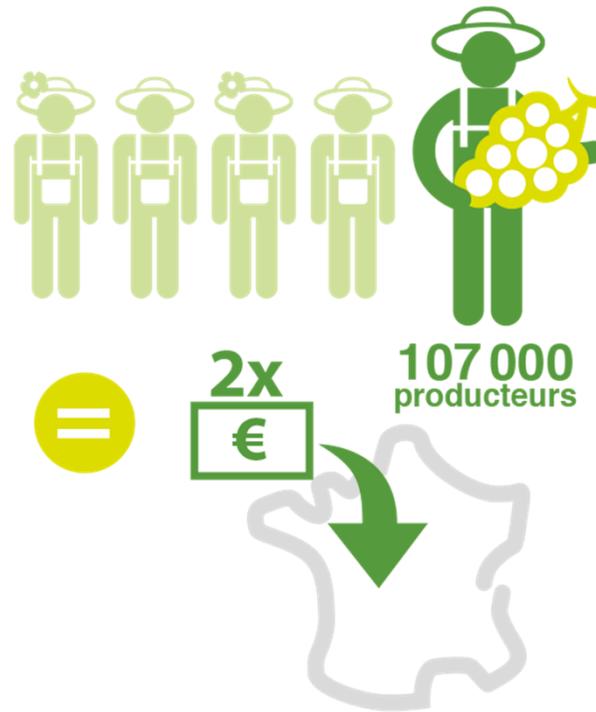
- 1** Pour relocaliser notre alimentation, tous les signaux sont au vert
- 2** Les conditions de la relocalisation des productions agricoles et alimentaires

// Partie 1



+ 80 000 / 100 000
emplois non délocalisables
et gratifiants

// Partie 1



**1 agriculteur sur 5 (soit plus de 107.000 agriculteurs)
vend une partie de sa production en circuits courts et de proximité.
2 fois plus d'argent est injecté dans le territoire lorsque les systèmes alimentaires
sont localisés.**

Un intérêt multidimensionnel et des démarches foisonnantes

→ Agriculture

→ Économie, emploi, valeur ajoutée

→ Environnement

→ Santé

→ Lien social

→ Territoires

→ Attentes citoyennes



Des freins récurrents

Rapport parlementaire "Et si on mangeait local..."



Partie 2

Les conditions de la relocalisation des productions agricoles et alimentaires

- Des stratégies territorialisées
- La préservation et accès au foncier
- Changer d'échelle : La restauration collective
- Construire un environnement réglementaire favorable
- Habitudes de consommation
- Organiser l'offre

Les propositions phares (47 propositions sont contenues dans le rapport)

Plan Régional de l'Agriculture et l'Alimentation Durables (PRAAD)

Étiqueter les produits locaux

Protéger les terres agricoles autour des villes

Soutenir des « Projets alimentaires territoriaux »

Créer des « Conseils alimentaires locaux »

Préserver les zones de captage d'eau par une obligation de culture biologique

Adapter les normes sanitaires aux petites fermes

40% de local dont 20% de Bio dans les restaurants collectifs publics en 2020

Multiplier les abattoirs mobiles

Promouvoir et encadrer les produits fermiers

Création d'une « prime à la conversion » pour les cantines

Créer un Observatoire national des systèmes alimentaires locaux

Et maintenant !

- ➔ **Faire vivre et connaître les conclusions du rapport : colloques, plaquette grand public...**
- ➔ **Déposer une proposition de Loi devant l'Assemblée dans les prochains mois**
- ➔ **Rédiger une résolution européenne (de l'Assemblée) sur les aspects européens**
- ➔ **Travailler avec les ministères concernés pour faire évoluer les points réglementaires**

Merci de votre attention

Pour me contacter : ballain@assemblee-nationale.fr

